## Tableau n° 37

## Les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillation dites « phénoliques » « naphtaléniques », « acénaphténiques » et « chryséniques ») Les brais de houille et les suies de combustion du charbon

Date de création : 11 Décembre 1957 ; N° JORT : 143/1957 Date de la dernière mise à jour : 10 Janvier 1995 ; N° JORT : 26/1995

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A- Affections cutanées		Liste indicative des travaux
Dermites eczématiformes récidivant après nouvelle exposition au risque.	7 jours	Préparation, emploi et manipulation des goudrons, huiles et brais de houille et des produits
Dermites photo-toxiques.		en contenant dans :
Conjonctivites photo-toxiques.		<ul> <li>Les cokeries.</li> <li>Les installations de distillations de goudrons de houille.</li> <li>La fabrication d'agglomérés de houille.</li> <li>La fabrication et l'utilisation de pâtes et revêtements carbonés notamment lors de la fabrication de l'aluminium selon le procédé à anode continue.</li> <li>La fabrication d'électrodes de carbone et de graphite.</li> <li>La fabrication de carbure et de siliciure de calcium,</li> <li>La sidérurgie, lors de l'utilisation des masses de bouchage.</li> <li>Les fonderies, lors des travaux de moulage et de noyautage, de coulée et de décochage.</li> <li>Les travaux de ramonage et d'entretien de chaudières et de cheminées.</li> <li>Le bâtiment, lors des travaux d'étanchéité, de revêtement de toitures ou terrasses et d'application de peinture au brai ou au goudron.</li> <li>L'imprégnation de briques réfractaires.</li> </ul>

B- Affections cancéreuses		
-1- Epithéliomas primitif de la peau.	20 ans	Liste limitative des travaux
		. Travaux comportant la manipulation et l'emploi des goudrons, huiles et brais de houille.
-2-		. Travaux de ramonage et d'entretien de chaudières et de
Cancer broncho-pulmonaire primitif reconnu en relation avec les goudrons de houille, les huiles de houilles et les suies de combustion du charbon.	30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	cheminées exposant aux suies de combustion du charbon.
		. Travaux du personnel de cokerie directement affecté à la marche et l'entretien des fours.
		Travaux exposant habituellement à l'inhalation ou à la manipulation des produits précités : -dans les usines à gazlors de la fabrication de l'aluminium par électrolyse selon le procédé à anode continue (procédé söderberg).
		Travaux de coulée en fonderie de fonte ou d'acier mettant en œuvre des liants à base de minéraux ou de brais.
		Travaux de ramonage.
-3-		
Tumeurs bénignes ou malignes de la vessie.	30 ans (sous réserve d'une durée d'exposition de 10 ans)	. Travaux comportant l'emploi et la manipulation des produits précités lors de la fabrication de l'aluminium par électrolyse selon le procédé à anode continue (procédé söderberg).